## REPUBLIQUE DU BENIN

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 2000-651 DU 29 DECEMBRE 2000

Autorisant Madame LALEYE Abossèdé Jacqueline épouse AGONVINON à renoncer à la nationalité béninoise.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- VU la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;
- VU la proclamation le 1<sup>er</sup> avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996;
- VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- VU le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- VU le décret n°97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme;
- VU la requête de Madame LALEYE Abossèdé Jacqueline épouse AGONVINON et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur rapport du garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 13 décembre 2000.

.../...

## **DECRETE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Madame LALEYE Abossèdé Jacqueline épouse AGONVINON, née vers 1965 à Adjohou Département de l'Ouémé (République du Bénin), de LALEYE Lajouhon et de Goussi DANVIDE, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2: Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée Madame LALEYE Abossèdé Jacqueline épouse AGONVINON, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3: Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2000

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

<u> Mathieu KEREKOU</u>. –

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU.-

.../...

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Théophile NATA

Ministre intérimaire

Joseph H. GNONLONFOUN

<u>Ampliations</u>: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MAEC- MJLDH 4 Autres ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGIG-DGDDI 5 BN - DAN- DLC 3 GCONB- DCCT- INSAE 3 BCP- CSM- IGAA 3 UNB- ENA- FASJEP 3 INTERESSEE 1 JO 1.